

Dans son état définitif le Sanitat occupait une surface de 4 hectares limitée au Nord par la rue de Penthievre (actuelle rue Dobrée), à l'Est par la rue de la Verrerie, à l'Ouest par la rue de Launay (actuelle rue Charles-Brunelière), au Sud par la Loire dont elle était séparée au début par le pré Levêque. Mais bientôt des bâtiments furent construits à l'alignement du quai de la Fosse. Et en 1733 un portail monumental fut érigé que l'on pouvait voir encore, bien dégradé, avant les bombardements de ce quartier en 1943.

Cette lourde institution posait évidemment des problèmes d'administration et de financement. Le Bureau était initialement composé de 15 Directeurs nommés pour six mois : un représentant du Chapitre des Chanoines, un représentant du Présidial, un représentant de la Chambre des Comptes et un représentant de la Mairie, auxquels s'ajoutaient onze élus choisis dans chacune des paroisses de la Ville ou des Faubourgs. Cette charge d'administrateur ou de « père des pauvres » était un devoir qui devait être accepté par dévouement et sans rétribution. Mais les élus des paroisses ne montraient pas toujours l'assiduité souhaitable et l'on devait parfois les contraindre par une amende de 20 sols ou même une peine de prison. Devant ces difficultés la Municipalité obtint en 1725 une modification de la composition du bureau : les membres de droit représentant les corps constitués s'adjoignirent par recrutement, et non plus par élection, huit Collègues choisis parmi la noblesse ou la haute-bourgeoisie. Le Bureau devint ainsi une assemblée de notables. Ce Bureau se réunissait le samedi après-midi. Son rôle était très lourd car il devait organiser la mendicité, poursuivre les mendiants étrangers, visiter les pauvres à l'extérieur, défendre les droits, revenus et privilèges du Sanitat, pourvoir aux approvisionnements et faire régner l'ordre dans une population indisciplinée. Pour cette dernière tâche les Directeurs n'hésitaient pas à recourir parfois au fouet ou à la prison. Le Bureau se faisait aider par un personnel dévoué : une Supérieure ou « gouvernante des pauvres » qui n'était pas une religieuse mais une personnalité laïque ; des « sœurs des pauvres » qui étaient surtout des femmes pieuses qui se consacraient à cette tâche par dévouement et sans aucun salaire. A partir de 1803 apparemment à l'Hôpital général les sœurs de la sagesse que beaucoup d'entre-nous ont encore connues dans les Hôpitaux de NANTES. Enfin deux Aumôniers étaient chargés des registres d'entrées et de sorties et devaient veiller sur l'instruction religieuse et morale des pauvres renfermés.

Pour faire vivre cette grande Maison il fallait des ressources financières assurées. Or le Sanitat ne disposait pas de prix de journée analogue à celui de notre C.H.R. et ne recevait pas de subvention régulière de la Ville ou de l'Etat. Parfois il recevait quelques dons et legs. Mais le plus clair de ses ressources provenait des quêtes dans les paroisses de la Ville chaque dimanche et auxquelles participaient les enfants de police. Le produit des ateliers installés dans les cours du Sanitat, la location des entrepôts construits sur le pré Levêque étaient aussi une source de revenus. Enfin le Sanitat bénéficiait curieusement de certains droits et privilèges : les contraventions aux règlements de voirie ou aux statuts des corporations étaient frappés d'une amende qui profitait en partie à l'Hôpital Général. Le boucher de Carême, seul commerçant autorisé à vendre de la viande pendant cette période de l'année, acquérait ce droit par une adjudication faite au profit des Hôpitaux. En 1785 ce droit fut payé 19 500 livres dont la moitié revint au Sanitat. L'Hôpital Général avait aussi le monopole de fournir contre rétribution du personnel pour les convois funèbres : nous avons vu le rôle des « enfants bleus » ; le Sanitat fournissait également les porteurs, les tendeurs et les pleureurs. La fabrication des cercueils était un monopole qui rapportait à l'Hôpital environ 2 800 livres par an à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mais tous ces revenus étaient aléatoires et donnaient lieu à d'innombrables contestations. Il y eut des périodes difficiles où les Directeurs durent faire des avances sur leur propre bourse. La situation fut encore plus grave pendant la Révolution puisque l'Assemblée Nationale supprima en 1790 les monopoles et privilèges dont l'Hôpital Général vivait. Il reçut en compensation des secours tardifs et le plus souvent insuffisants.

Au XIX<sup>e</sup> siècle malgré des constructions récentes dans les quartiers psychiatriques le Sanitat était devenu inadapté aux besoins et aucune extension n'était envisageable dans ce quartier où s'étaient construits de nombreux entrepôts et usines. Les bâtiments étaient vétustes et menaçaient de ruine. On dut par conséquent envisager le transfert en un endroit plus favorable. C'est le couvent de Saint-Jacques, ancien prieuré bénédictin situé au Sud de la Loire, qui fut choisi. Les constructions qui commencèrent à cet endroit en 1831 sont encore pour la plupart debout. Le 4 mars 1833 le terrain du Sanitat était mis en adjudication. Il rapporta 600 000 francs. Sur son emplacement s'édifia au cours des années suivantes tout un quartier neuf bientôt couronné par la coupole de l'église Notre-Dame-de-Bon-Port. Ainsi devait disparaître l'Hôpital du Sanitat ne laissant de nos jours pour reliquat qu'un pilastre situé à l'angle de la place du Commandant Jean-L'HERMINIER et du quai de la Fosse. Ce modeste témoin nous rappelle le souvenir de ce grand établissement Nantais où vécurent, souffrirent et moururent dans une promiscuité pénible de pauvres mendiants, des enfants abandonnés, des prostituées et des aliénés.

J. GUENEL

